

Esprit à la sainte messe. Nous vous exhortons néanmoins à demander avec nous au Seigneur que tous s'empressent de se conformer fidèlement aux décisions que nous venons de vous faire connaître.

Nous croyons devoir profiter de l'occasion que nous fournit la présente lettre pastorale, pour attirer votre attention sur un sujet qui intéresse vos fabriques et qui tient à la décence du culte divin. Sous un prétexte d'économie, l'on a depuis peu pris l'habitude d'employer, dans la confection des ornements sacerdotaux, des galons ou des étoffes, dont la matière, bien qu'elle ait une apparence brillante, est loin de valoir le prix qu'y attachent des personnes peu expérimentées. Nous voulons faire allusion aux étoffes et galons de faux or et de faux argent, bien inférieurs aux galons et aux étoffes de pure soie. Dans l'intérêt de vos églises et dans celui du bon goût, nous vous invitons à ne plus admettre, dans la confection des ornements qui servent à l'autel, ces argenteries ou dorures sur cuivre, et à n'employer que des étoffes et des galons de pure soie, lorsque vous ne jugerez pas vos églises assez riches pour se procurer ces articles en vrai or ou vrai argent.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le jour de la Toussaint, mil huit cent cinquante-deux.

✠ P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC,

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.

*Secrétaire.*



(Pour vraie copie.)

*Edmond Langevin*

*Secrétaire.*